

# Le gouvernement veut développer les "tiers-lieux" pour de nouveaux services aux habitants

*Le gouvernement lance ce lundi un plan d'action pour développer les "tiers-lieux", des espaces polyvalents pour favoriser l'activité économique et le travail en commun, en privilégiant notamment l'accès au numérique.*

Temps de lecture : minute

---

17 juin 2019

Baptisé "Nouveaux lieux, Nouveaux liens", le plan d'un montant de 45 millions d'euros prévoit une série de mesures et de financements pour aider au télé-travail et permettre l'accès à des services dans divers domaines : formation, travail, accès aux droits, éducation, culture... "Ces lieux représentent un véritable potentiel de reconquête économique. Ils épousent les évolutions les plus récentes de notre société, comme la transition écologique, le numérique, le travail indépendant et les nouvelles activités", soulignent les ministres concernés dans la présentation du programme.

"L'État va y consacrer 45 millions d'euros. C'est très ambitieux dans le contexte budgétaire actuel", précise le ministre chargé de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, dans une interview à "20 minutes". "Nous avons aussi le soutien d'Action Logement, qui va débloquer 50 millions d'euros pour soutenir l'investissement des tiers-lieux dans le foncier et les infrastructures. Le fonds Amundi va également mettre 50 millions d'euros sur la table", souligne-t-il.

Environ 1.800 de ces "tiers-lieux" accessibles à tous ont été recensés fin 2018, notamment dans les grandes villes et métropoles. Le gouvernement s'engage donc à accompagner et aider financièrement les initiatives locales de ce type sur l'ensemble du territoire. Il s'agit notamment de "*favoriser le maillage*" des territoires et de donner à ces espaces de travail les moyens de développer des services d'intérêt général, en impliquant des partenaires publics et privés.

## Campus connectés

Parmi les mesures annoncées : une subvention "*sur deux ou trois ans*" pour aider à l'amorçage des projets et ceux "*qui doivent faire des travaux d'acquisition et d'aménagement pour créer leur espace*" pourront bénéficier d'un "*soutien à l'investissement*". L'État s'engage également à mettre à disposition des porteurs de projets des lieux vacants (bureaux, friche...) dont il est propriétaire. Un fonds d'investissement faiblement rémunéré (ISR) est créé pour financer le développement de lieux privés.

La récente crise sociale a montré les difficultés à maîtriser le numérique et l'éloignement d'une partie de la population des services publics. Le plan du gouvernement vise ainsi à "*renforcer la cohésion sociale et territoriale*", en particulier en milieu rural et dans les quartiers de politique de la Ville. L'État entend développer des "fabriques de territoire" - des lieux de formation et d'apprentissage, avec une attention particulière aux populations "éloignées d'Internet"-, notamment outremer et dans les quartiers en difficulté.

Cent "campus connectés", labellisés par le ministère de l'Enseignement supérieur, seront par ailleurs créés d'ici 2022. "*Ces tiers-lieux permettent à des étudiants de suivre des formations de premier cycle à distance*" pour aider notamment ceux qui ne peuvent pas étudier loin de chez eux. Outre les ministères concernés (Cohésion des territoires, Ville et

Logement, Travail, Culture, Enseignement supérieur...), le plan mobilise divers acteurs publics et privés (SNCF, ANRU...).

---

Article écrit par AFP